

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) vient de faire des observations qui, constatera-t-il après réflexion, diffèrent sensiblement de celles de son chef. Je suis étonné de cette grande divergence d'opinions parce que, il y a quelques semaines à peine, le très honorable député a protesté avec vigueur contre le fait qu'un organisme public perçoit les fonds publics et qu'un autre organisme les dépense. C'est chose dont tous les honorables députés se souviennent et je dois dire qu'il y a beaucoup de bon dans ces observations. J'ai toujours compté avec cela et je l'ai dit fréquemment dans cette Chambre. C'est précisément ce que nous nous appliquons à éviter. Aux Etats-Unis, on a adressé au congrès un message signalant l'existence d'un état de choses auquel il fallait remédier; alors, grâce aux immenses richesses disponibles, on dit simplement: "Partagez entre les Etats \$25,000,000 pour telle fin, \$10,000,000 pour telle autre chose et \$20,000,000 pour un autre objet". C'est tout ce qui en était, et il n'y avait rien de compliqué là-dedans. Nous cherchons à nous conformer aux opinions constitutionnelles fondamentales que nous avons eues en ce qui regarde la dépense, et nous ne cesserons d'agir ainsi tant que nous serons ici. Ce que nous disons c'est que, si nous possédions ce soir les renseignements qu'exige cette mesure, nous pourrions inscrire aux prévisions budgétaires un montant qui permettrait aux autorités fédérales de parer aux besoins de ceux qui sont assurés en vertu de cette loi et dont le nombre atteint peut-être les deux millions. Voilà, à mon avis, le premier pas vers un régime national d'assurance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre aurait pu recueillir tous ces renseignements au cours des deux dernières années.

Le très hon. M. BENNETT: Mais à vrai dire, je dois faire observer au très honorable député qu'il n'est pas aussi facile de recueillir ces données qu'il le dit. S'il lui fallait essayer de les recueillir, il s'en rendrait compte. Je me demande s'il sait que c'est précisément à cause de ce que les deux partis ont dit en ce pays, à maintes reprises, que lorsqu'il s'est agi du recensement de 1931, nous avons établi une colonne pour le chômage, et tout le plan que nous soumettons aujourd'hui s'inspire des données ainsi obtenues, en date du 1er juin 1931.

Voici l'anomalie curieuse qui existe et je la signale aux honorables députés à l'esprit impartial. Je me demande combien ont lu les rapports des compagnies d'assurance de ce pays; je me demande combien ont observé que la durée de la vie dépasse de beaucoup les prévisions et que les compagnies d'assurance ont pu, grâce à cette circonstance, accroître sensiblement leur réserves. Il ne s'est jamais placé

autant d'assurance au Canada qu'au cours des dernières années; je ne veux pas parler de l'année dernière, mais des dernières années. L'anomalie curieuse consiste en ce que, tous les ans, les rapports des compagnies d'assurance indiquent que le taux de la mortalité est de beaucoup inférieur aux prévisions et qu'en conséquence leurs réserves accusent de fortes augmentations. Si notre état de santé est aussi mauvais qu'on l'affirme, comment se fait-il que, d'après les tables de mortalité publiées par les provinces, le nombre de décès parmi les enfants de moins de cinq ans et de décès attribuables à diverses maladies, ne s'est jamais accru dans la proportion que nous serions en droit d'attendre à en juger par tout ce que l'on raconte à ce sujet? J'invite les médecins des deux côtés de la Chambre à examiner ces statistiques. Les services de statistique démographique des diverses provinces ont distribué leurs compilations de temps à autre, et je dois avouer qu'elles m'ont fort étonné. Le président de ce comité est médecin. Je ne crois pas abuser de sa confiance en disant que je lui ai demandé quel a été, sur la santé de la population des villes frontières, l'effet de la crise que ces gens avaient traversée et quel régime alimentaire les autorités avaient assuré. A mon grand étonnement, ce qu'il me dit au sujet de la santé de la population se trouvait confirmé par ce que l'on constate à d'autres endroits; c'est-à-dire que grâce à une bonne et simple nourriture les enfants d'écoles jouissaient d'une santé étonnante. J'avoue que j'ai été également surpris en voyant les statistiques au sujet des personnes plus âgées.

Tout cela est d'un grand appoint lorsqu'il s'agit de trancher maintes questions concernant le régime alimentaire, l'hygiène et autres choses de cette nature. L'autre jour, un des médecins anglais les plus renommés disait que les gens vivaient plus longtemps à cause des vêtements portés aujourd'hui au lieu de ce que l'on portait il y a trente-cinq ou trente ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Où est la différence?

Le très hon. M. BENNETT: Il y a une différence dans le poids et sous d'autres rapports de cette nature. Je laisse à d'autres le soin d'expliquer cela, mais le médecin signalait les conséquences.

Pour revenir à cette mesure, les lois de pension et de la santé publique sont une même chose. Il s'agit ici d'un effort en vue d'appliquer à la santé, en se fondant sur l'expérience proprement dite, les renseignements et les observations relatives à l'assurance contre le chômage. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a donné à entendre que j'avais dit que certaines choses arriveraient quoi qu'on